Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_240_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE NEUF DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 3 décembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON *(suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent)*, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Didier DEVRAND (*suppléant de Renaud LE BERRE, absent*), Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Anne ROBERT (*suppléante de Philippe HELLO, absent)*, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Camille CAURET donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Alain GENCE donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Jean-François CORDON, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Marc LE GUYADER, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David BURLOT

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_240_DELIB-DE

Délibération n°2025-240

Membres en exercice : 69 Présents : 50 Absents : 19 Pouvoirs : 9

AFFAIRES GENERALES
COMPLEXE SPORTIF DE LA TOURELLE - RESTITUTION A LA COMMUNE DE PLEMY

Les statuts sont la base fondamentale sur laquelle repose l'intercommunalité : les compétences transférées y sont définies. Certaines compétences sont obligatoirement assorties d'une définition de l'intérêt communautaire. Cet intérêt communautaire permet de déterminer précisément ce qui relève de Lamballe Terre & Mer et ce qui relève des communes. Afin de garantir la cohérence et l'harmonisation des compétences communautaires sur l'ensemble du territoire, Lamballe Terre & Mer a engagé la révision de ses statuts et de l'intérêt communautaire. Après l'approbation de la révision des statuts, applicables au 1er janvier 2026, le Conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire pour les compétences concernées.

Dans le cadre de la compétence Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs, le complexe sportif La Tourelle à Plémy n'est plus reconnu d'intérêt communautaire au 1er janvier 2026.

Ce bien, propriété de Lamballe Terre & Mer, est cadastré D1155, 1257 et 1264 pour le Gymnase ainsi que D1250, 1252, 1254 et 1256 pour les vestiaires, piste d'athlétisme, terrain de football et terrain de VTT.

Lamballe Terre & Mer propose de restituer ce bien, au 1er janvier 2026, à la commune de Plémy, pour un montant d'un euro avec une neutralisation financière via une attribution de compensation.
Ce transfert implique :
- La cession de la propriété bâtie et foncière des parcelles D1155, 1257 et 1264 et D1250, 1252, 1254 et 1256 le transfert de la propriété du bâti,
- La reprise de l'actif à la valeur nette comptable au 31 décembre 2025 dans l'actif comptable de la commune,
- Le transfert des actes liés à cet équipement *(marchés de travaux, abonnements, contrats de maintenance, conventions ...),*
- La constitution d'une servitude de passage au profit de Lamballe Terre & Mer pour l'accès à la micro-crèche,

Vu :
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté préfectoral du 1er décembre 2025, arrêtant les statuts de Lamballe Terre & Mer au 1er janvier 2026,
- La délibération n°2025-235 du 9 décembre 2025 de Lamballe Terre & Mer, approuvant la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs,
- L'avis du Domaine du 15 novembre 2024 et la lettre de prorogation de l'avis du Domaine du 5 décembre 2025, estimant la valeur vénale du bien à 274 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %,
- La délibération n°2025-01-2 du 23 janvier 2025 de la commune de Plémy, acceptant d'acquérir le bien,

Considérant :
- La restitution de ce bien, au 1er janvier 2026, à la commune de Plémy, sous la forme d'une cession constituant un retour en pleine propriété,
- Le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, réunie le 20 mai 2025, estimant les charges notamment sur cette restitution et transmis au Conseil communautaire le 2 juillet 2025,
- L'intérêt de l'équipement au niveau local,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_240_DELIB-DE

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la restitution, au 1er janvier 2026, du Complexe sportif de La Tourelle et des parcelles D1155, D1250, D1252, D1254, D1256, D1257 et D1264 à la commune de Plémy sous la forme d'une cession à l'euro, avec la constitution d'une servitude de passage au profit de Lamballe Terre & Mer pour l'accès à la micro-crèche,
- TRANSFERE à la commune de Plémy l'actif, détaillé ci-après,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte administratif et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 17 DEC. 2025
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE & MER -22-

ACTIF AU 31/12/2025

ETAT D'INVENTAIRE DES BIENS

GYMNASE LA TOURELLE

DEPENSES IMMOBILISEES

Numéro inventaire	Désignation du bien	Compte	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissements antérieurs	Amortissement de l'exercice	V.N.C. réelle au 31/12/2025
2017472	GYMNASE DE LA TOURELLE MONCONTOUR TRAVAUX PLEMY	21314	369 988,46	30/11/2017	0	0,00	0,00	369 988,46
MONC-TOURELLE-2011	SALLE SPORT LA TOURELLE -LOT 1-SITUATION	21314	125 870,88	15/12/2011	0	0,00	0,00	125 870,88
21AA203	AMENAGEMENT GYMNASE SALLE PLEMY PANNEAUX BASKET	21351	2 640,36	07/10/2021	15	322,00	176,00	2 142,36
MONC-25000-9	DESENFUMAGE GYMNASE	21351	12 508,81	25/09/2007	20	10 625,00	625,00	1 258,81
MONC-25000-ELECT GYMN	TRAVAUX ELECTRICITE GYMNASE	21351	18 673,75	18/03/2010	20	13 062,00	933,00	4 678,75
MONC-25000-GYMN-2010	REMPLACEMENT DES PORTES DU GYM	21351	24 109,48	28/09/2010	20	16 870,00	1 205,00	6 034,48
MONC-25000-TRVX GYMN	TRVX AMGT GYMNASE SOL PLAFONDS	21351	157 806,92	31/12/2008	20	126 240,00	7 890,00	23 676,92
20AA096	MATERIEL GYMNASE LA TOURELLE PLEMY POTEAUX VOLLEY	2188	640,56	14/05/2020	1	640,56	0,00	0,00
20AA104	MATERIEL GYMNASE LA TOURELLE POTEAUX VOLLEY	2188	1 224,00	20/05/2020	6	816,00	204,00	204,00
22AA015	AMENAGEMENTS GYMNASE TOURELLE PLEMY MATERIEL PEDAG	2188	2 318,56	13/01/2022	6	772,00	386,00	1 160,56
23AA051	CHARIOT ARMOIRE BALLON GYM LA TOURELLE FAC. FS1587	2188	511,86	30/01/2023	1	511,86	0,00	0,00
23AA278	TRACAGE SOL GYMNASE TOURELLE MONCONTOUR FAC1 DU 06	2188	3 360,00	10/08/2023	6	779,00	560,00	2 021,00
25AA172	PLEMY GYMNASE LA TOURELLE MOTEURS RELEVAGE BUT	2188	5 686,73	28/07/2025	6	0,00	402,00	5 284,73

RECETTES NON IMMOBILISEES

Exercice	Libellé	Nature	Montant TTC	Date pièce	N° pièce	N° bordereau	Libellé tiers
2021	SUBV.RENOV.GYMNASE PLEMY N° inventaire 2017472 NON AMORTISS	1323	50 000,00	21/10/2021	1743	487	DEPARTEMENT DES COTES D ARMOR
2021	ACP SUB.DEPART RENOV GYMNASE PLEMY NON AMORTIS N°INV 2017472	1323	50 000,00	17/12/2021	2280	632	DEPARTEMENT DES COTES D ARMOR

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_240_DELIB-DE